

Les actifs des investisseurs institutionnels français auraient progressé autour de 8 % l'année passée après une baisse de 6 % en 2008. Une normalisation de leur rendement après des années fastes de croissance à 2 chiffres entre 2003 et 2006.

En 2009, les actifs des institutionnels français sont repartis à la hausse

Après une baisse de 6 % en 2008, les encours des placements des investisseurs institutionnels français auraient rebondi de 8 % l'année passée, selon les estimations de Seeds Finance (voir l'illustration ci-dessous). Une progression de l'ordre de 150 milliards d'euros, dont près de la moitié (80 milliards d'euros) est imputable aux flux de collecte, notamment dans l'assurance-vie, l'épargne salariale...

Le reste de cette hausse trouve sa source dans la remontée générale des marchés qui avait débuté au mois de mars. Les institutionnels français sont structurellement peu investis en actions, les produits de taux d'intérêt (obligataires et monétaires) représentant en moyenne entre 70 % et 75 % de leurs actifs. Ils ont donc été bien moins affectés que les autres investisseurs européens par la chute vertigineuse des Bourses en 2008.

Cette année, « la collecte nette d'épargne nouvelle des institutionnels sera probablement stable, malgré la montée tendancielle des prestations, surtout si les taux d'intérêt à court terme restent très bas », note le cabinet Seeds Finance dans une étude réalisée à l'automne.

A près de 1.780 milliards d'euros fin 2008, ce secteur est largement dominé par les assu-

L'Association française des investisseurs institutionnels (Afi)

Création : septembre 2002.

Président : Jean-Pierre Grimaud (président de Swiss Life Asset Management France), assisté de 2 vice-présidents, Vincent Ribaut (UMR) et Francis Weber (Réunica), et d'un secrétaire général, Philippe Haudeville.

75 membres (AG2R La Mondiale, EDF, Malakoff-Médéric, la MGEN, le Fonds de réserve pour les retraites, AXA France ou CDC retraites...) représentant 1.200 milliards d'euros d'actifs soit près des deux tiers des réserves des institutionnels français.

14 groupes de travail : transparence des marchés obligataires, gestion alternative, solvabilité II, valorisation, immobilier, mandats...

reurs, qui pèsent pour 1.400 milliards d'euros, dont l'écrasante majorité pour l'assurance-vie et mixte (1.240 milliards d'euros). Les institutions de prévoyance et mutuelles s'accaparaient respectivement 39 et 45 milliards d'euros, et l'épargne salariale 71,4 milliards d'euros. Au total, le marché institutionnel a progressé toutes les années depuis 1996, à l'excepti-

on de 2008. Même en 2002, l'année de tous les désastres, les actifs des institutionnels étaient restés stables (hausse de 1 %).

Aujourd'hui regroupés au sein de l'Association des investisseurs institutionnels français, l'Afi (lire l'encadré), âgée de sept ans, ces investisseurs veulent faire entendre leur voix, à côté de leurs prestataires, les gestionnaires d'actifs. Les membres de l'Afi sont passés de 45 en 2004 à 75 aujourd'hui.

Répartition à revoir

« Le rythme d'adhésion à notre association n'a pas diminué malgré la crise et la concentration du monde des institutionnels, et notamment des caisses des retraites, constate Jean-Pierre Grimaud, président de l'Afi et président de Swiss Life Asset Management (France). Aujourd'hui, notre association est sollicitée dans toutes les grandes discussions et débats de place. » Et notamment dans le cadre de la révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF). Un des chantiers prioritaires de l'association. Elle souhaite ainsi avec d'autres, telle l'Association française de la gestion financière (AFG), améliorer « l'organisation des marchés secondaires obligataires (transparence "post trade"...)", souligne Jean-Pierre Grimaud.

Disposer d'informations sur les transactions et cours des obligations, qui sont traitées sur des marchés de gré à gré, est un enjeu de taille pour valoriser correctement les portefeuilles et apprécier le risque de liquidité des différents titres. La crise a démontré que ce risque, très délicat à estimer, était bien mal appréhendé par tous les investisseurs. Certains d'entre eux, les assureurs, doivent composer en outre avec un environnement réglementaire et prudentiel (« Solvency II ») très contraignant. Selon un sondage effectué en septembre, 6 institutionnels français sur 10 estiment que « Solvency II » va les con-

duire à revoir la répartition de leurs placements entre les différents actifs et expertises. Ils vont se détourner des actions, capital-investissement et gestion alterna-

tive au bénéfice des actifs les moins risqués comme les obligations d'Etat, plus par défaut que par conviction.

N. A.-K.

AVIS FINANCIERS



ESKER
Document Process Automation

Activité du 4^{ème} trimestre

**NETTE REP
DE LA CRO**

Retrouvez le compte
dans son intégralité
www.esker.fr

Esker - Emmanuel Olivier
Tél. : 04 72 83 46 46
emmanuel.olivier@esker.fr

Actus - Amalia Naveira
Tél. : 04 72 18 04 90
anaveira@actus.fr

Euronext Paris - Compartiment C - Entreprise innovante (A000040V) - Code ISIN: FR0000335818 - Reuters



LACROIX

**Assemblée Générale
du vendredi 12**

Les actionnaires de la société LACROIX SA sont convoqués en Assemblée Générale (ordinaire et Extraordinaire) 8, impasse du Bourrelleur à Saint Herblain (44), le vendredi 12

L'ordre du jour et le texte du projet des résolutions ont été publiés au BALC consultés sur le site internet de la société à l'adresse www.lacroix-sa.fr.

Pour participer à l'Assemblée ou pour voter par correspondance ou par procuration, il faut procurer les documents d'information prévus par les textes en vigueur soit auprès de leur intermédiaire financier. Les actionnaires nominatifs recevront ces documents

VENTE D'ACTIONNAIRES EN DESHERENCE

**Banque Internationale de Commerce –
B.I.C. – BRED**

SA au capital de 14.000.000 euros – Siège social : 18, quai de la Saunerie
552 065 609 RCS PARIS

Aux termes du procès-verbal du 8 décembre 2009, le conseil d'administration a décidé la vente aux enchères publiques des actions de la société dont les ayants droit n'ont pu être joints depuis plus de dix ans.

La vente aux enchères publiques aura lieu à l'expiration d'un délai d'un an après la présente publication, à Paris, à 14 heures, au profit des personnes au nom desquelles l'inscription en compte a été faite ou leurs ayants droit, au siège de la société.

La société tiendra le produit net de la vente des actions à la disposition des ayants droit

Les encours des institutionnels français

Croissance annuelle en %, en valeur de marché

